

## ***Proposition d'ouverture d'une procédure relative à la protection des données à caractère personnel traitées dans le Système d'information Schengen***

*Toutes les propositions d'ouverture des procédures d'infraction de la protection des données à caractère personnel traitées dans le Système d'information Schengen sont envoyées sous forme écrite directement au Bureau de Protection des Données à Caractère Personnel de la République slovaque:*

Úrad na ochranu osobných údajov SR  
Hraničná 12  
820 07 Bratislava  
Slovenská republika

La proposition d'ouvrir une procédure en matière de protection des données à caractère personnel doit, conformément à l'article 100 de la loi du Conseil national de la République slovaque no. 18/2018 sur la protection des données à caractère personnel et sur la modification de certaines lois doit comprennent:

- nom, prénom, adresse de correspondance et signature du demandeur,
- indication de la personne contre laquelle la proposition est visée en indiquant son nom, prénom, résidence permanente ou nom, siège social et numéro d'identification, le cas échéant,
- objet de la proposition en indiquant les droits violés lors du traitement des données à caractère personnel,
- preuves à l'appui des affirmations formulées dans la proposition,
- une copie d'un document ou autre preuve prouvant l'exercice du droit selon la deuxième partie du deuxième titre de la loi no. 18/2018 Recueil de lois sur la protection des données à caractère personnel, lorsqu'un tel droit a été exercé par la personne concernée ou mentionner des raisons dignes d'une attention particulière pour non-application du droit en question, si la demande a été formulée par la personne concernée.

*Toutes demandes d'ouverture de procédure transmises à tous les départements du ministère de l'Intérieur de la République slovaque, respectivement à un département de la police seront transmises au Bureau de Protection des Données à Caractère Personnel de la République slovaque, qui est compétent pour leur résolution.*